

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 16 MAI 2022 à 18 h 30, SALLE DU CONSEIL

Nombre de conseillers : 15 - En exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal et d'affichage : 5 mai 2022

Présents :

Votants :

***L'an deux mil vingt-deux, le seize mai à dix-huit heures trente,** les membres du conseil municipal de la commune de Queaux se sont réunis dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.*

Présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Joël MESMIN, Catherine PAPILLIER, Michel THEVENET, Armelle PAGEAUT, Arlette DEVILLE, Marion RIBARDIERE, Michel MASSE, Lesley KOOLMAN

Absents excusés :

Thierry PERROT (procuration à Didier NIQUET)

Jean SOUCHAUD (procuration à Catherine PAPILLIER)

Hugues MANESSE

▷ Ordre du jour :

PARTIE DÉLIBÉRATIVE :

FINANCES :

- ✓ Crédit relais aménagement rue de la Mairie
- ✓ Subventions aux associations
- ✓ Renouvellement du bail commercial de la Maison d'Art et du Terroir
- ✓ Subvention Festival 2022
- ✓ Tarifs de la buvette du camping pour l'année 2022
- ✓ Fonds de concours patrimoine

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Corbeau Blanc : déménagement – groupe de travail

Madame le Maire propose de rajouter la délibération suivante :

- ✓ Décision modificative n°2 budget principal communal

Approbation de l'ordre du jour par le conseil municipal à l'unanimité

Début de la séance 18 h 30

Est élu(e) secrétaire de séance : Marion RIBARDIERE

Approbation du compte rendu du conseil du 6 avril 2022 à l'unanimité

PARTIE DÉLIBÉRATIVE :

1. CRÉDIT RELAIS AMÉNAGEMENT RUE DE LA MAIRIE

Les travaux de la rue de la Mairie ont un coût très élevé. La commune ne touchera les subventions qu'après les travaux achevés. Le montant de la somme empruntée est égal aux subventions accordées par l'État et le Département.

Madame le Maire propose un crédit relais d'un an pour éviter une rupture de trésorerie.

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de *cinquante mille trois cent EUROS* destiné à financer l'aménagement de la rue de la Mairie.

Cet emprunt aura une durée totale d'un *an*.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement et paiement des intérêts suivant le taux choisi.

Les intérêts seront payables trimestriellement au taux FIXE de 0.91%

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de *150 EUROS*.

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du RA.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Madame Gisèle JEAN, Maire, est autorisée à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention faite par une association pour l'année 2022, les habitants de la commune ayant recours à l'ADMR.

ADMR	2 Place d'Armes 86150 L'Isle-Jourdain	600.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE cette subvention
- DÉCIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif communal 2022 compte 6574

3. RENOUELEMENT BAIL COMMERCIAL DE LA MAISON D'ART ET DU TERROIR

Madame le Maire informe le conseil municipal que Caroline PROUST souhaite renouveler le bail commercial de courte durée pour la maison d'art et du terroir, signé pour une durée d'un an du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 et renouvelé pour trois ans jusqu'au 30 avril 2022.

Madame le Maire propose d'établir et de signer un nouveau bail commercial de courte durée dans la limite maximale de 3 ans du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2025. Les locaux concernés sont situés 3 ter Rue du stade et concernent la parcelle AB 232. Durant la pandémie Madame PROUST n'a pas bénéficié d'un report ni d'une annulation de loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention :

- SE PRONONCE favorablement sur la signature d'un nouveau bail commercial pour la Maison d'Art et du Terroir de courte durée de 3 ans avec Caroline PROUST du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2025.
- CHARGE Madame le maire de faire le nécessaire.

4. SUBVENTION FESTIVAL 2022 (MISE À JOUR)

Dans le précédent tableau de financement, le concert de Tio Manuel se trouvait deux fois subventionné par la Communauté de communes Vienne et Gartempe. Il convient donc de refaire le tableau sans ce concert.

Mme le Maire propose le plan de financement suivant mis à jour :

DEPENSES	MONTANT	FINANCEMENT	MONTANT
PLUTÔT BLUES - 3/06/2022	300,00 €	CCVG festival 20%	2 805,56 €
SOUND'N SOUL - 8/07/2022	500,00 €		
Technicien et son - 15/07/2022	550,00 €		
SLAINTE - 22/07/2022	700,00 €	DEPARTEMENT 8,55%	1 200,00 €
WILLIAM CHABBEY - 29/07/2022	1 500,00 €		
GOLDEN PARACHUTE - 05/08/2022	3 500,00 €		
MARACUJAH - 12/08/2022	1 900,00 €		
ROLLING SCREAM - 19/08/2022	1 000,00 €	COMMUNE 71,45%	10 022,26 €
SACEM	339,00 €		
personnel	1 738,82 €		
communication (flyers et affiches)	2 000,00 €		
TOTAL	14 027,82 €		14 027,82 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le tableau de financement
- DÉCIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif annexe du camping 2022 compte 6232
- AUTORISE Mme le Maire à faire les demandes de subvention auprès du Département et de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

5. CAMPING BUVETTE : TARIFS 2022

BOISSONS	PRIX HT	PRIX TTC	BOISSONS	PRIX HT	PRIX TTC
Kronenbourg (33cl)	1.50 €	1,80 €	Oasis Tropical (33cl)	1.42 €	1.50 €
Heineken (33cl)	1.67 €	2.00 €	Schweppes	1.42 €	1.50 €
Bière pression (33cl)	1.83 €	2.00 €	Eau minérale (0,5l)	0.47 €	0.50 €
Vin (rouge, rosé, blanc) au verre 10cl	0.83 €	1.00 €	Eau minérale au verre 25cl	0.28 €	0.30 €
Panaché (33 cl)	1.42 €	1.50 €	Limonade	0.76 €	0.80 €
Perrier (33cl)	1.42 €	1.50 €	Diabolo	0.95 €	1.00 €
Ice Tea	1.42 €	1.50 €	Eau minérale +sirop	0.47 €	0.50 €
Orangina (33cl)	1.42 €	1.50 €	Café, thé, tisane, chocolat	0.95 €	1.00 €
Coca (33cl)	1.42 €	1.50 €	Ajout sirop	0.19 €	0.20 €
Oasis orange (33cl)	1.42 €	1.50 €	Eau minérale (1.5 l.)	0.95 €	1.00 €
Bouteille de vin (75 cl) rouge, blanc, rosé	5.00 €	6.00 €	Bières artisanales (bouteille 33 cl)	2.08 €	2.50 €
Whisky Ballantines 4cl	5.00 €	6.00 €	Pineau 8cl	3.33 €	4.00 €
Ricard 3cl	3.33 €	4.00 €	Cocktail 8cl	3.33 €	4.00 €
BISCUITS, CONFISERIE, GATEAUX			BISCUITS, CONFISERIE, GATEAUX		
Cookies amandes et Cookies pépites de chocolat (le paquet)	2.37 €	2.50 €	Chupa chups XXI (l'unité)	0.67 €	0.80 €
Palmiers (le paquet)	1.14 €	1.20 €	Chupa Chups (l'unité)	0.25 €	0.30 €
Biscuits (le paquet)	1.14 €	1.20 €	Curly (le sachet)	1.42 €	1.50 €

Bounty, Kit Kat, lion, mars, MMS peanuts, Smarties, Twix (l'unité)	0.95 €	1.00 €	Monster Munch (le sachet)	1.42 €	1.50 €
Mini Bounty, Kit Kat, lion, mars, MMS peanuts, Smarties, Twix (l'unité)	0.47 €	0.50 €	Tuc nature (le sachet)	0.95 €	1.00 €
Brownie (le paquet)	2.46 €	2.60 €	Chips nature (petit sachet)	0.47 €	0.50 €
Bonbons Bams, dragibus, dragibus bi cool, fraises, Frites (bonbons)	0.42 €	0.50 €	Crêpe Nutella / confiture	0.95 €	1.00 €
Carambars (l'unité)	0.01 €	0.10 €	Crêpe nature (sucrée)	0.47 €	0.50 €
Ours (l'unité)	0.42 €	0.50 €	Financier et gâteau fourré(l'unité)	0.47 €	0.50 €
Têtes brûlées (l'unité)	0.17 €	0.20 €	Gâteau maison (la part)	0.95 €	1.00 €
Smarties (petite boîte)	0.25 €	0.30 €			
GLACES			GLACES		
Bâtonnet sélect géant chocolat lait amande	1.9 €	2.00 €	Cornet classique vanille fraise (110 ml)	0.95 €	1.00 €
Bâtonnet caramel vanille amande Milka (100 ml)	1.9 €	2.00 €	Cornet classique vanille (110 ml)	0.95 €	1.00 €
Bâtonnet royal fraise (60 ml)	0.95 €	1.00 €	Push up confetti (80 ml)	1.42 €	1.50 €
Bâtonnet royal vanille (60 ml)	0.95 €	1.00 €	Cocoon vanille fraise (90 ml)	0.95 €	1.00 €
Bâtonnet royal caramel (60 ml)	0.95 €	1.00 €	Cocoon vanille chocolat (90 ml)	0.95 €	1.00 €
Cornet classique vanille chocolat (110 ml)	0.95 €	1.00 €	Cocoon vanille caramel (90 ml)	0.95 €	1.00 €
Bâtonnets So Truist Oasis (90 ml)	0.95 €	1.00 €	Royal Fruizz orange	0.95 €	1.00 €
Bâtonnets DAIM (110 ml)	1.90 €	2.00 €	Magnum double caramel (8.8 cl)	2.08 €	2.50 €
Magnum classic vanille chocolat au lait (12 cl)	2.08 €	2.50 €	Magnum amande chocolat au lait (12cl)	2.08 €	2.50 €
Magnum blanc vanille/chocolat (12 cl)	2.08 €	2.50 €	Magnum double chocolat (8.8 cl)	2.08 €	2.50 €
Magnum double framboise (8.8 cl)	2.08 €	2.50 €			
PETITE RESTAURATION			PETITE RESTAURATION		
Assiette de charcuterie - Petite : - Classique :	2.50 € 4.17 €	3.00 € 5.00 €	Assiette de charcuterie mixte avec fromage - Petite : - Classique :	2.50 € 4.17 €	3.00 € 5.00 €
Frites maison (fraiches) la part	1.90 €	2.00 €			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'adopter à l'unanimité les tarifs proposés.

6. FONDS DE CONCOURS PATRIMOINE

Chaque année la commune fait relier une partie de ses anciens registres de l'état civil. Pour la réalisation d'une prestation de reliure et de restauration du registre naissances – mariages – décès 1793-1805, une demande d'aide au titre du fonds patrimonial de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe est possible.

Mme le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT	FINANCEMENT	MONTANT
Restauration registre ancien de l'état civil NMD 1793-1805	1355.00	CCVG	677.50 €
		COMMUNE	677.50 €
TOTAL	1 355.00 €		1 355.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le tableau de financement
- DÉCIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif principal de la commune 2022

- AUTORISE Mme le Maire à faire les demandes de subvention auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

7. DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Madame le Maire fait observer que des ajustements doivent être apportés au budget de la mairie concernant l'installation d'un poteau incendie rue de la Mairie et la réalisation de travaux supplémentaires non prévus pour les travaux d'aménagement de la rue de la Mairie ». Une aide supplémentaire a été demandée à Eaux de Vienne.

INVESTISSEMENT

Dépenses			
Article	opération	libellé	Montant
21568 (21)	122	Matériel incendie	1 624.68
2315 (23)	160	Installation matériel	10 401.60
2315 (23)	124	Installation matériel	-12 026.28
		TOTAL	0.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord à ces ajustements

PARTIE NON DÉLIBÉRATIVE : QUESTIONS DIVERSES :

*** Point sur les travaux en cours dans le bourg :**

- Rue de la Fontaine : problème d'assainissement et état de la route qui se dégrade. Un état des lieux sera fait après les travaux.
- L'aménagement rue de la Mairie se poursuit, en principe les travaux se termineront fin juin. L'aménagement en bas de la rue de La Fontaine ne sera réalisé qu'au mois d'octobre. L'enrobé de la rue de la Mairie sera réalisé plus tard par le Département.

*** Point sur les travaux Route de la Vergne à l'Aumônerie :** ils reprendront début juin.

*** Complémentaire santé :** La commune envisage d'organiser, avec AXA, une réunion publique pour proposer aux habitants de la commune une complémentaire santé sous couvert de la commune.

*** Une course cycliste** est organisée le 26 juin après-midi sur la commune, 14 signaleurs seront nécessaires sur la boucle prévue (départ : entrepôt de la commune, route de Lussac, La Rallerie, La Taupelle et retour route de Bouresse).

*** Une demande d'aide** pour la restauration d'un four à pain à La Mondie a été faite auprès de la Mairie au titre de l'aide financière à la restauration du petit patrimoine. Elle sera accordée sur présentation de devis.

*** La Ferme des délices** souhaite améliorer sa signalétique : la commune prendra en charge les panneaux aux 4 routes dans le bourg.

*** La Jussie** sera arrachée le 1er juin à 14h00, l'information sera diffusée sur CityAll.

*** Corbeau Blanc :** Le compromis de la vente de Château-Gaillard est signé. La vente doit s'effectuer le 15 juin au plus tard. L'association souhaite conserver l'ancien site durant les travaux à Château-Gaillard. La commune souhaite récupérer les locaux de la recyclerie pour y installer les associations et son stockage au plus vite.

Fin de la séance à 20 h 30